

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 février 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 3 février 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-24

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Mélanie Therrien, patinoire non déneigée et local des patins non ouvert et 30 ans de pompiers.

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2014 – POUR ADOPTION

Rés. 14-25

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de janvier 2014 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-26

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-27

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 445,078.93\$ (Chèques fournisseurs 17456 à 17518).

AUTRES DOSSIERS :

1o Maison des Jeunes "Le Rivage" – Subvention annuelle

Rés. 14-28

MAISON DES JEUNES "LE RIVAGE" – SUBVENTION ANNUELLE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le versement d'une subvention 17,000.\$ à la Maison des Jeunes Le Rivage de Saint-Sulpice, et ce, réparti de la manière suivante : 4,250.\$ / mois pour les mois de février, mars, avril et mai 2014.

De plus, le Conseil Municipal accorde une subvention supplémentaire de l'ordre de 5,000.\$ pour différents travaux qui devront être exécutés dans la Municipalité au cours de l'été 2014. Le montant sera payable comme suit : 1,250.\$/mois pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2014

2o Entretien du terrain de la Chapelle de L'Île Bouchard – Acceptation de l'offre de services.

Rés. 14-29

ENTRETIEN DU TERRAIN DE LA CHAPELLE DE L'ÎLE BOUCHARD – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services transmise par M. Dollard Laporte pour l'entretien du terrain de la Chapelle de l'Île Bouchard, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2014, pour un montant de 500.\$.

AFFAIRES EN COURS :

1o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – Dépôt et acceptation de la liste;

Rés. 14-30

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – APPROBATION DE LA LISTE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve l'état déposé par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière en date du 3 février 2014 et soumis au Conseil Municipal à la séance régulière tenue le 3 février 2014 en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la Paroisse, le tout en conformité avec l'article 1022 du Code Municipal.

2o Liste des ventes pour défaut de paiement de taxes – Autorisation pour acheminer la liste à la M.R.C;

Rés. 14-31

LISTE DES VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION POUR ACHEMINER LA LISTE À LA M.R.C.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Autorisation est donnée à la Directrice Générale et Secrétaire Trésorière, conformément à l'article 1023 du Code Municipal de transmettre avant le 20^{ième} jour de mars 2014 à 12h00, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de L'Assomption l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires et ce, depuis deux (2) ans.

Une lettre recommandée sera envoyée aux intéressés et copie de la liste préliminaire sera aussi envoyée à la Commission Scolaire des Affluents

De plus, Monsieur Lucien Côté devra se présenter, s'il y a lieu, au Bureau de la Publicité des droits de L'Assomption afin d'avoir la désignation complète (tenant et aboutissant) de certains immeubles et ce, afin de transmettre le tout à la M.R.C. de L'Assomption avant le 20 mars 2014 à 12h00.

3o Subventions pour l'amélioration du Réseau Routier – Approbation des dépenses pour travaux exécutés;

Rés. 14-32

SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPROBATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX EXÉCUTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 37,988.54\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 00021026-1 et 20784-1)

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
Montant des subventions maximales admissibles : 20,000.\$ et 1,512.\$

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 21,774.49\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. (Dossier 00017126-1)

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
Montant de la subvention maximale admissible : 10,000.\$

4o Service de prévention des incendies – Recommandations – Acceptation

Rés. 14-33

SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – RECOMMANDATIONS – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la recommandation du Directeur des incendies qui suite à un rapport d'évaluation, à du mettre fin à l'emploi de Monsieur Patrick Gauthier.

Et d'accepter, suite aux évaluations effectuées, les nominations suivantes au poste de lieutenant et de lieutenants-intérimaires du Service des Incendies

Au poste de lieutenant

Monsieur Stéphane Archambault

Aux postes de lieutenants-intérimaires

Messieurs Sébastien Gagné

Alex Grandmaison

Vincent Decelles

5o Adoption du Règlement numéro 298-1 – Règlement amendant le Règlement numéro 298 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal

Rés. 14-34

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 298-1 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 298 RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.

ATTENDU QUE le Conseil de toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

ATTENDU QUE l'avis de motion au présent règlement a été donné le 13 janvier 2014 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Règlement portant le numéro 298-1 intitulé « Règlement amendant le Règlement numéro 298 relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. » soit adopté

6o Avis de motion et dispenses de lecture – Règlement restreignant la circulation des véhicules lourds

AVIS DE MOTION

Monsieur Denys Spénard donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente il sera proposé un règlement restreignant la circulation des véhicules lourds

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du Conseil.
le 29 janvier 2014

Règlement numéro 308

RAPPORTS DIVERS :

1o COMBEQ – Autorisation d'inscription au Congrès 2014

Rés. 14-35

COMBEC – AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Monsieur Lucien Côté, Directeur des Services, soit autorisé à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra au Manoir Richelieu les 1^{er}, 2 et 3 mai dont les frais d'inscription sont de 795.\$, autorisation soit également donnée pour un hébergement de deux (2) nuits à 169.\$/nuit plus taxes (total de 1,133.\$ plus taxes) et que tous les autres frais connexes lui soient remboursés avec preuve de factures le tout n'excédant pas 300.\$.

2o Garage municipal – Travaux de soudure – Procédures

Rés. 14-36

GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX DE SOUDURE - PROCÉDURES

CONSIDÉRANT la résolution 13-158 qui limitait la possibilité aux employés d'effectuer des travaux de soudure

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser des travaux de soudure au garage municipal par les employés aux conditions suivantes ;

- Tous les travaux de soudure doivent être effectués à l'extérieur du garage
- Tous les travaux de soudure doivent être effectués avec les équipements adéquats
- Toutes les mesures de sécurité doivent être observées en tout temps
- Tout doit être fait selon les normes appliquées par la C.S.S.T.
- Tout doit être fait selon les normes établies par la C.W.B. (Bureau Canadien de soudage)
- Aucune soudure ne peut être faite sur des pièces ou des équipements réglementés par le *Code Nationale du Bâtiment*

3o 816, rue Notre-Dame – Approbation d'un plan projet – Modification à la résolution 13-239

Rés. 14-37

816, RUE NOTRE-DAME – APPROBATION D'UN PLAN PROJET – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 13-239

ATTENDU la résolution 13-239 adopté le 2 décembre 2013

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer les orientations du Conseil Municipal dans ce projet

ATTENDU QUE la municipalité a reçue pour étude et approbation un plan projet pour construire des maisons de ville sous la forme de deux bâtiments de cinq unités chacun;

ATTENDU QUE ce projet consiste en un développement intégré pour lequel une approbation du concept par le conseil municipal est préférable pour s'assurer de l'harmonie du développement en regard de l'environnement et du secteur concerné;

ATTENDU QUE le projet a été étudié par monsieur Lucien Côté, Directeur des Services, et qu'il répond aux normes de la zone RI-2, en regard du tableau 13b), du règlement de zonage no. 256-1 de la municipalité;

ATTENDU QUE ledit projet répond également aux critères de l'article 811a) traitant des projets intégrés, du même règlement;

ATTENDU QUE ledit projet a été soumis au Directeur des Incendies et au Préventionniste conformément au Schéma de couverture de risques incendies adopté par la Municipalité. et que ces

derniers recommandent l'installation d'une borne-incendie au bout du bâtiment le plus à l'ouest, tel qu'indiqué au plan de travail

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le projet de développement intégré tel que montré au plan de Paradis Lamarche Girard, Arpenteurs-Géomètres, Plan projet d'implantation de dix bâtisses pour demande de permis, Dossier : G-6461, Minute : 14070, Échelle : 1 :200, Dessiné par : J.P., Par Jean Girard, arpenteur-géomètre, le 14 novembre 2013 soit accepté **et qu'une borne-incendie soit ajoutée tel que recommandé par notre Service de Prévention des incendies.**

Que le plan final de construction devra inclure l'éclairage sur poteau et que le promoteur devra soumettre un plan d'aménagement démontrant un revêtement extérieur du côté nord (rue Notre-Dame) de type mur de façade afin de permettre une vision esthétique du projet soumis

Que chaque unité devra posséder son propre compteur à eau

VARIA :

1o Fête Nationale 2014 – Nomination des responsables

Rés. 14-38

FÊTE NATIONALE – NOMINATION DES RESPONSABLES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil municipal nomme Madame Julie Goulet et Monsieur Steve Mador à titre de responsables pour l'organisation de la Fête Nationale

2o Maire-Suppléant – Nomination pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014.

Rés. 14-39

MAIRE-SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2014.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que Monsieur Simon Bédard soit nommé à titre de Maire-suppléant, pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014.

3o Élection 2013 – Dépôt du formulaire DGE-1038

ÉLECTION 2013 – DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE-1038

Les candidat(e) suivant(e)s ont remis leur formulaire

Mesdames et Messieurs

Denys Spénard	Robert Charlebois	Steve Mador
Julie Goulet	Pierre Imbault	Michel Champagne
Maurice Prud'homme	Mélanie Therrien	Daniel Bissonnette
Gilbert Picard	Alexandra Leduc	Myriam Mayeu
Alain Lavoie	Jocelyn Charette	Martin Payette
Dianne Parizeault	Jean-François Guilbault	Réjean Marcheterre-Riopel
G. Michel Tremblay	Simon Bédard	

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Mélanie Therrien, travaux de soudure

Monsieur Daniel Bissonnette, accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de Ville

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h30**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière